



Procès-verbal du Conseil de Surveillance

Réunion du :	Mercredi 29 avril 2026
À :	18h00 – 19h30 – Visioconférence
Présidence :	M. Philip GUYOT DE CAILA
Présents :	Claudia MASSA, Natacha CHICOT, Matthieu RABBY, Florence SCHWARTZ, Claude COQUEMA et Jean-Pierre LOUVEL
	Excusée : Amélie MOINE
Assistent à la séance :	Nathanaël URGIN

I. Ouverture de la séance

L'ensemble des membres du Conseil de surveillance sont présents à l'exception d'Amélie MOINE, excusée. Claudia MASSA est désignée en tant que secrétaire de séance.

II. Approbation des procès-verbaux

1. Procès-verbal de la réunion de janvier 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil de surveillance

2. Procès-verbal de la réunion de mars 2026

Après échange entre les membres du Conseil, il est convenu de différer l'approbation du procès-verbal de la réunion de mars afin de permettre certains ajustements rédactionnels. Une version révisée sera soumise à l'approbation du Conseil lors de la prochaine réunion.

III. Traitement des alertes relatives aux dirigeants d'instances

M. Matthieu RABBY prend la parole afin de présenter un projet de dispositif relatif au traitement des alertes visant les dirigeants des instances, dans l'objectif de renforcer la bonne gouvernance de la Fédération ainsi que de ses instances déconcentrées. Il indique que ce projet vise à assurer une parfaite lisibilité dans la gestion de l'ensemble des faits, signalements ou comportements dénoncés au sein des organes de direction du football français.

Selon lui, la mise en place d'une telle procédure permettrait notamment de garantir :

- une plus grande transparence ;
- une équité de traitement des situations signalées ;
- une communication formalisée ;

À ce titre, il propose notamment que le Conseil National d'Éthique et de Déontologie (CNE) constitue le socle central de ce nouveau dispositif, dont les modalités restent à définir. Il suggère également d'organiser un échange avec le Président de cette instance, M. Frédéric THIRIEZ.

Mme Natacha CHICOT rappelle que le CNE intervient principalement sur les questions d'éthique et de déontologie, lesquelles ne donnent pas nécessairement lieu à des procédures disciplinaires. Elle considère, dès lors, que les missions évoquées ne relèvent pas, en l'état, du périmètre de compétence du CNE, celui-ci ne disposant par ailleurs pas des moyens nécessaires pour mener des investigations. Elle souligne en conséquence la nécessité de préciser et d'approfondir le cadre ainsi que les modalités du dispositif envisagé.



M. Philip GUYOT DE CAILA rappelle avoir déjà attiré l'attention, à plusieurs reprises, sur cette thématique lors de ses échanges avec l'exécutif fédéral ainsi qu'avec les services administratifs de la Fédération. Il insiste sur le caractère désormais essentiel de la mise en place d'un tel cadre, qu'il considère comme indispensable au renforcement d'une gouvernance efficace et rigoureuse.

Il est convenu que des discussions complémentaires et approfondies seront menées dans les prochaines semaines afin de poursuivre les travaux sur ce sujet.

IV. Points spécifiques

1. Situation de la Ligue Guadeloupéenne de Football (LGF)

Le Conseil de surveillance se félicite de la nomination de M. Kenny JEAN-MARIE en tant que préfigurateur de la Ligue Guadeloupéenne de Football (LGF). L'instance suivra avec attention les mesures engagées dans ce cadre et exprime le souhait qu'une issue favorable puisse être trouvée rapidement à la situation du football guadeloupéen.

2. Retrait de plainte de la FFF – questions de cohérence et de gouvernance

Le Conseil de surveillance indique être toujours dans l'attente des éléments sollicités auprès du COMEX de la FFF. Une nouvelle relance, par voie de correspondance officielle, sera adressée dans les prochaines semaines auprès du Président et du Directeur Général.

3. Modification de la date de la prochaine réunion

Pour des raisons logistiques, le Conseil décide de reporter sa réunion du mois de mai, initialement prévue le 18 mai, au 22 mai, en amont de la finale de la Coupe de France.